Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REVENU MINIMUM DE RÉINSERTION (RMR) :

Les bénéficiaires reçoivent leur premier versement

Le RMR est entré en vigueur le 1er juillet dernier, en remplacement notamment du Bouton d'Or. Alors que les services sociaux s'attendent à traiter environ 7000 dossiers par an, ce ne sont pour l'heure que 700 dossiers qui ont été ouverts et acceptés. On s'attend donc à une forte progression des demandes dans les mois à venir. Le nouveau système informatique qui permet la saisie de ces dossiers et le versement des prestations donne entière satisfaction : les ordres de paiements ont tous été transmis et les bénéficiaires reçoivent ces jours-ci leur première mensualité.

Dans les centres sociaux régionaux (CSR) et les services sociaux communaux, les premiers contacts avec les ayants-droit se sont bien déroulés, grâce notamment à la formation dispensée par le Département de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA), à la nouvelle application informatique performante et au guide pratique bien adapté.

La collaboration avec les offices régionaux de placement (ORP) donne également satisfaction. A l'instar d'autres procédures liées au RMR, elle fait l'objet d'une évaluation permanente durant une phase d'introduction qui durera jusqu'à la fin 1997. L'ensemble du dispositif RMR quant à lui sera analysé globalement sur une période de deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juillet 1997

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, DPSA, 021-316 52 00
Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, DAIC, 021-316 61 01